

Nom:
Prénom:
adresse:

tel:

DDFIP du Morbihan
COMPTABILITÉ produits divers
BP 510
56019 VANNES CEDEX

Date __/__/2016

Objet: prorata sur redevance AOT corps mort CARNAC années 2016 / 2017

Ref dossier: ___ / ___ / _____

Bonjour Monsieur,

Pour faire suite à votre avis de paiement de la redevance AOT établie comme suit:
période du __/__/2016 au __/__/2017

soit:

période due 2016 ____ mois

période appelée 2017 ____ mois

pour un montant net de la redevance à payer de _____ €

Redevance réglée le _____ par le moyen suivant _____

En effet, la gestion des mouillages étant appelée à être attribuée à l'Association les Amis du Rivage à compter du 01/01/2017, la somme réglée en totalité pour la période 2016/2017 comporte un trop perçu 2017 qui s'établit comme suit:

Montant appelé	Prorata dû pour ____ mois sur 2016
_____ €	Montant appelé /12x ____ mois = (arrondi à l'€uro supérieur) _____ €
Montant appelé	_____ €
Montant dû pour 2016	_____ €
Trop perçu	_____ €

Je vous remercie de bien vouloir procéder au remboursement de ce trop perçu par virement sur le compte bancaire correspondant au RIB en pièce jointe.

L'appel de la redevance 2017 devra se faire par cette même association gestionnaire des mouillages, et sera due dès le 01/01/2017 pour l'année civile.

Recevez, Monsieur, nos respectueuse salutations.

Pièces Jointes:

- copie de l'avis de paiement
- RIB